

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE AVIVA INVESTORS

Luxembourg, le 7 juillet 2023

Cher/Chère Actionnaire,

Nous souhaitons vous informer que le Conseil d'administration du Fonds (le « **Conseil** ») a résolu de modifier la politique d'investissement des compartiments suivants (les « **Compartiments** ») relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « **SFDR** ») :

- *Aviva Investors - Climate Transition Global Equity Fund **
- *Aviva Investors - Natural Capital Transition Global Equity Fund **
- *Aviva Investors - Social Transition Global Equity Fund **

** Compartiment ne faisant pas l'objet d'une offre au public en Belgique*

À compter du 9 août 2023 (la « **Date d'entrée en vigueur** »), les Compartiments auront un objectif d'investissement durable et relèveront de l'article 9 du SFDR. À ce titre, les Compartiments investiront au moins 90 % de leur actif net total dans des actions et des titres assimilés à des actions qui répondent aux critères d'investissement durable dans le but de :

- soutenir la transition vers une économie à zéro émission nette et/ou une économie plus résiliente face à la hausse des températures, dans le cas du Climate Transition Global Equity Fund ;
- soutenir la transition vers une économie positive pour la nature, dans le cas du Natural Capital Transition Global Equity Fund ; et
- soutenir la transition vers une économie plus équitable sur le plan social dans le cas du Social Transition Global Equity Fund.

Les cinq facteurs clés suivants formeront le cadre d'investissement durable (« Investissement durable ») pour les Compartiments :

1. Objectif d'investissement durable
2. Contribuer de manière positive
3. Ne pas causer de préjudice important
4. Garanties minimales
5. Bonne gouvernance

Les Compartiments appliqueront des contrôles pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social et qu'ils sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Cela inclut la prise en compte des indicateurs relatifs aux Principales incidences négatives (« PAI ») du SFDR, comme détaillé dans la section « Investissement responsable » du Prospectus.

Des informations détaillées sur l'Investissement durable sont disponibles dans le Prospectus, qui a été mis à jour pour inclure de plus amples informations sur la façon dont les Compartiments atteignent leur objectif

AVIVA INVESTORS

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 2 rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 32 640
(le « Fonds »)



d'investissement durable, et dans les informations précontractuelles du Compartiment concerné jointes au Prospectus.

De plus amples informations sur l'approche d'Aviva Investors à l'égard de l'article 9 sont également disponibles sur le site Internet d'Aviva Investors à la rubrique Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Si vous êtes en désaccord avec ces changements, vous pouvez demander le rachat de vos actions ou leur conversion dans tout autre compartiment du Fonds, sans frais, jusqu'au 8 août 2023, selon les conditions établies dans le Prospectus.

Une mise à jour du Prospectus reflétant les changements indiqués ci-dessus sera bientôt disponible gratuitement, sur demande, auprès du siège social du Fonds.

Les termes commençant par une majuscule qui ne sont pas définis dans les présentes auront la signification qui leur est attribuée dans le prospectus du Fonds.

Les investisseurs belges voudront bien noter que le Prospectus en vigueur, les documents d'informations clés (DIC), le dernier rapport semestriel et le dernier rapport annuel sont disponibles gratuitement en anglais auprès de la société de gestion, Aviva Investors Luxembourg S.A. 2, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg, Luxembourg et sur le site internet www.eifs.lu/aviva-investors. Les DIC sont également disponibles en français.

La Valeur Nette d'Inventaire est publiée sur le site de la Belgian Asset Managers Association (www.beama.be).

Le précompte mobilier en vigueur en Belgique est de 30%.

Si vous avez besoin de plus amples informations sur les modifications mentionnées ci-dessus, veuillez envoyer un e-mail à l'adresse suivante : csaviva@rbc.com

Sincères salutations,

A handwritten signature in cursive script that reads "Paula Concordea".

Paula Concordea
Pour le compte du Conseil